



Ville de Saint Germain du Puy

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2014

Régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 11 mars 2014, à 19h15, sous la présidence de Maxime CAMUZAT, Maire. 25 Conseiller(e)s étaient présent(e)s ou représenté(e)s. Monique BABIN, Maire-adjointe, a été désignée secrétaire de séance.

Médiateur de quartier

Interrompant dès son ouverture la séance, le Maire a donné la parole à Jean-Louis THELINEAU, le nouveau médiateur de quartier qui vient de prendre ses fonctions, tout juste recruté sur ce poste créé en partenariat avec la SA HLM France Loire, et vacant depuis la fin de l'année 2013. Celui-ci s'est ainsi présenté aux conseiller(e)s qui lui ont réservé le meilleur accueil.

Cette présentation faite, le Maire a de nouveau ouvert la séance.

Compte-rendu des opérations effectuées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des opérations effectuées par le Maire dans le cadre des décisions prises par délégation en application des délibérations du Conseil Municipal du 25 mars 2008 et du 14 février 2013, à savoir :

- .de la souscription d'un contrat de location et d'entretien avec la société *Néopost* pour la machine à affranchir de la Mairie, ainsi que d'un contrat de location avec *Mail Finance* pour une balance électronique nécessaire à l'enregistrement du courrier ;
- .de la souscription d'un contrat avec *EDF Collectivités* relatif à la fourniture de gaz naturel et à l'utilisation de réseau public de distribution concernant le restaurant intergénérationnel ;
- .de la tarification des activités à la carte pour les vacances d'hiver 2014 ;
- .de la prise en charge d'une exposition à la bibliothèque municipale ;
- .de la prise en charge d'un stage de formation auprès des *Franças Région Centre* ;
- .de la renonciation à divers droits de préemption concernant la vente d'immeubles ou de terrains privés.

Par ailleurs, aucune information relative aux décisions de Bourges Plus n'a été donnée dans ce compte-rendu, du fait qu'aucune nouvelle décision n'a été prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal par la Communauté d'Agglomération, en raison de la tenue prochaine des élections municipales et communautaires.

AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Budget primitif 2014

En introduction, et après avoir remercié Philippe VAN NIEUWKERKE, DGS, et les services de la ville pour la préparation du budget primitif 2014, le Maire a indiqué que ce projet de budget soumis aux conseiller(e)s, avait été préparé dans le cadre défini pour les orientations budgétaires débattu lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2014, et qu'il s'inscrivait dans le climat national et local décrit lors de ces orientations. Il a été établi sur des bases conformes à celles des années précédentes :

- .maintien des services rendus à la population ;
- .maîtrise de l'évolution des dépenses ;
- .évolution nulle de la fiscalité hors réajustements des bases (comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, les taux seront votés par le nouveau Conseil Municipal après son élection) ;
- .reprise des résultats de gestion 2013, avant le vote du Compte Administratif, ainsi que des « restes à réaliser ».

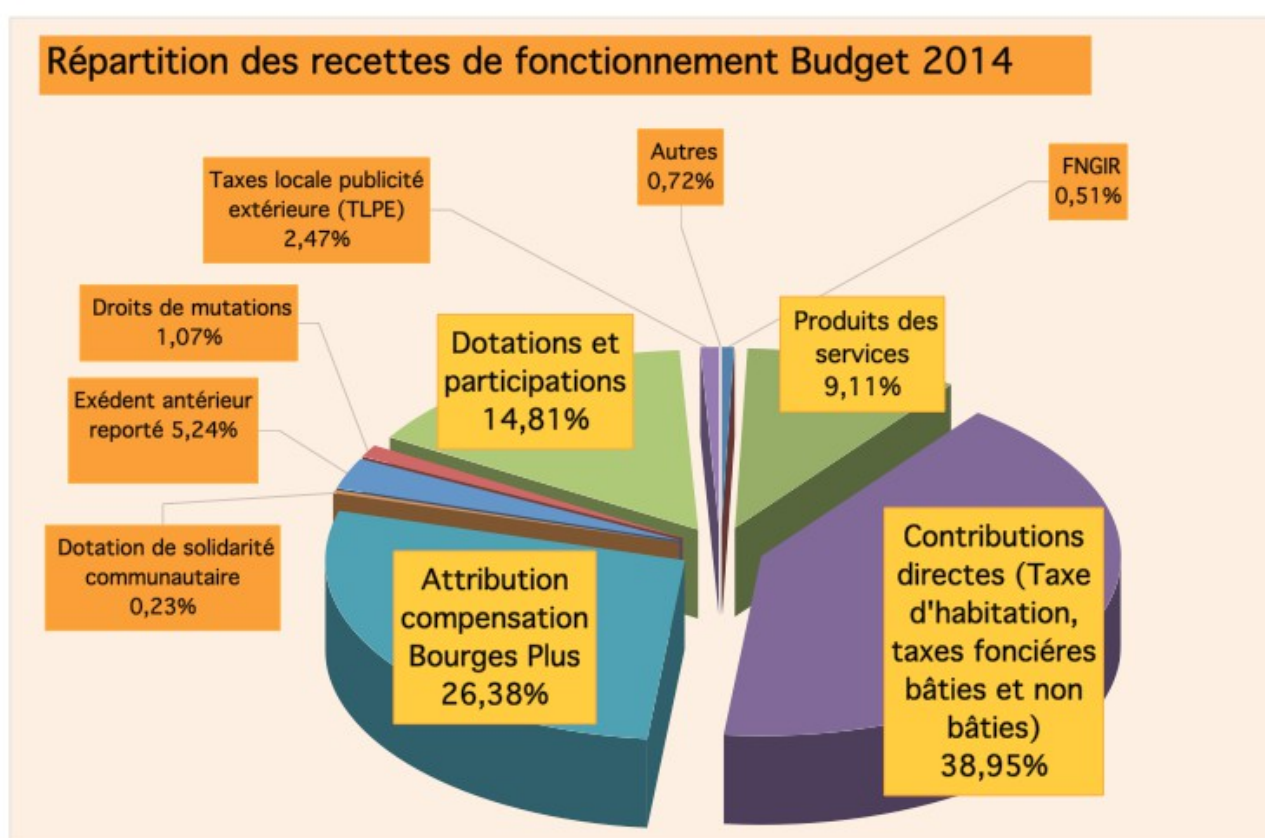
Sur la base de ces orientations, **ce projet de budget s'équilibre à 6 564 246 € en fonctionnement et à 3 106 355 € pour les opérations nouvelles en investissement.**

Le montant total de la section d'investissement s'établit à 7 485 637,19 € .

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Pour un total de 6 564 246 € en dépenses et en recettes ce budget se répartit comme suit :

En recettes :

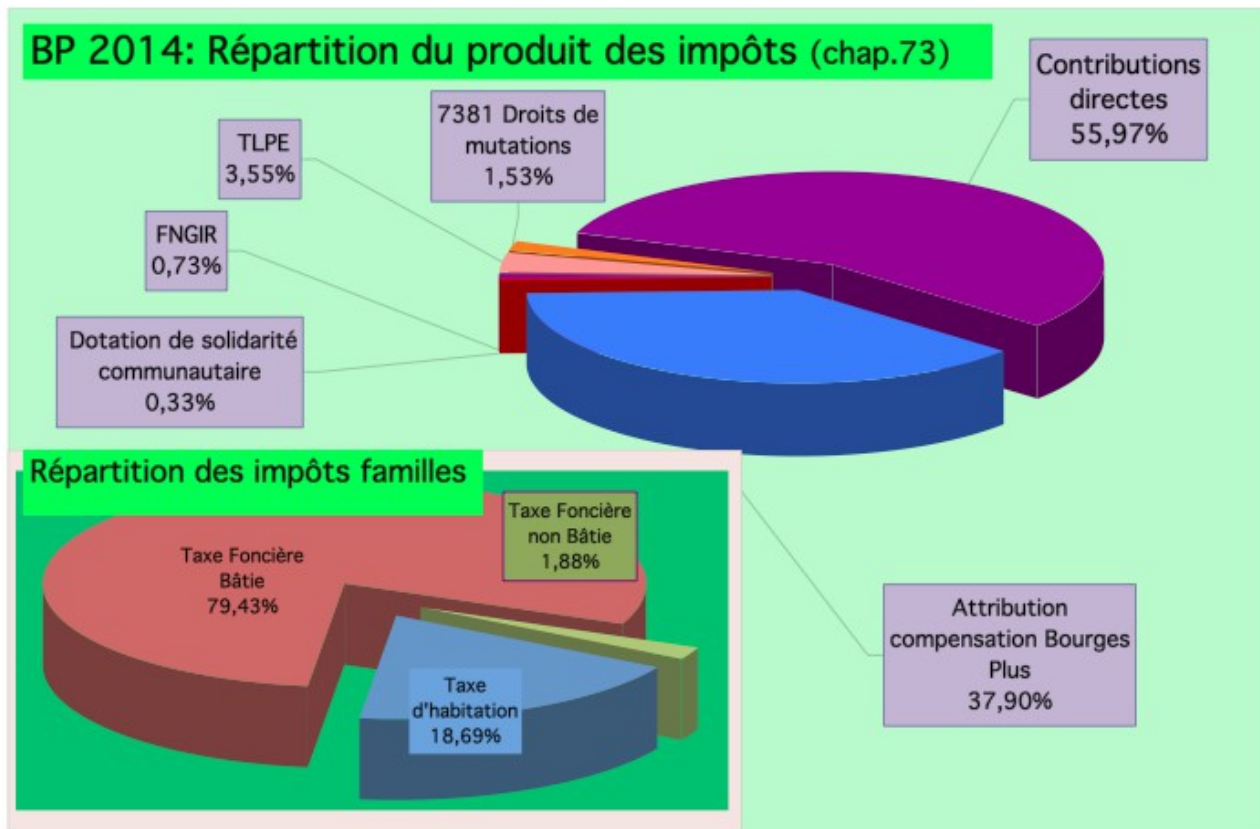


4/03/14

A noter plus particulièrement les aides versées par l'État et les partenaires de la ville pour les contrats aidés et pour le poste de médiateur à hauteur totale de 34 174,58 €. Cette recette vient pondérer la hausse des dépenses consacrées au personnel, les ramenant de 3 535 000 € à un peu plus de 3 500 000 €.

Les produits des services (qui regroupent l'ensemble des recettes des différents services municipaux (piscine, installations sportives, restauration scolaire etc...) s'élèvent à 597 675 €, soit en hausse sensible, l'année 2013 ayant été une année particulière du fait de la fermeture de la piscine pour travaux pendant les 4 mois d'été.

Concernant les recettes fiscales, celles-ci se répartissent ainsi :



4/03/14

Elles sont arrêtées à titre prévisionnel à 4 568 897 €, et regroupent :

- .les taxes foncières et d'habitation ;
- .l'attribution de compensation de l'ex taxe professionnelle que verse Bourges Plus ;
- .l'attribution versée par l'État au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), fonds mis en place afin de compenser certaines conséquences pour les communes de la suppression de la taxe professionnelle et notamment la suppression du Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle ;
- .la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- .la taxe additionnelle aux droits de mutation dont le montant est reversé après péréquation par le conseil général quand la ville comptait moins de 5 000 habitants. Elle va lui revenir directement du fait qu'elle vient de repasser cette barre (5030 hab). Le Maire a toutefois précisé que son montant n'était pas connu à ce jour.

Il a également souligné que la progression globale des bases fiscales (tenant compte de la réévaluation de la loi de finances de +0,9%, et de leur évolution physique) est globalement de 2,09 %, avec 2,6 % pour les bases de foncier bâti, et 1,7 % pour les bases de taxe d'habitation.

Le produit des impôts locaux passe ainsi de 2 504 109 € réalisés en 2013 (pour 2 469 655 € votés) à 2 557 000 € soit une progression de 87 345 € au regard du produit voté en 2013 , mais de 52 891 € par rapport à ce qui a été réellement réalisé.

Concernant ces recettes fiscales, le Maire a notamment précisé que :

- .l'attribution de compensation de l'ex-taxe professionnelle versée par Bourges Plus est établie à 1 731 689 €, montant égal à l'euro près à celui de 2013 du fait qu'aucun transfert de charge n'a été réalisé ;

.le montant de l'attribution de la dotation de solidarité communautaire que verse également Bourges Plus, qui ne sera connu que dans le second semestre, est arrêté à titre prévisionnel pour ce budget à 15 000 € ;

.le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est arrêté à 33 208€ ;

.le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure est également arrêté à titre prévisionnel à 162 000€ compte tenu du produit réalisé en 2013 ;

.le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation n'étant pas connu à ce jour, une prévision de 70 000€ est proposée ;

.le montant prévisionnel proposé du chapitre concernant les dotations et participations est de 972 264€.

Le Maire a souligné que la légère progression de ce dernier montant n'était pourtant pas liée aux dotations de l'État, qui elles, sont en recul. Il a effectivement rappelé que la dotation globale de fonctionnement (DGF) que perçoit la ville allait baisser pour la 4ème année consécutive : elle était de 572 300 € en 2012, et de 571 900 € en 2013. Elle va diminuer de nouveau de 4,5% cette année.

Au total, les recettes réelles de ce projet de budget sont arrêtées à 6 220 376,58 € à quoi il faut ajouter le résultat reporté par anticipation après affectation du résultat à la section d'investissement (343 869,42 €).

En ce qui concerne le résultat de la gestion 2013 :

En section de fonctionnement les résultats sont arrêtés comme suit :

.en dépenses 5 810 788,58 € de mandat émis et de rattachements ;

.en recettes 6 610 050,37 € de titre émis et de rattachements.

Le résultat de l'exercice 2013 est ainsi arrêté à + 799 261,79 €.

Avec le résultat reporté de l'exercice précédent (+1 350 116 €) exceptionnel car comportant une part importante du produit de la vente de l'ex-imprimerie CCIF, il est ainsi porté à 2 149 377,79 € de recettes excédentaires cumulées.

En section d'investissement :

Les résultats 2013 sont arrêtés comme suit :

.en dépenses : 4 672 329,30 € de mandats émis ;

.en recettes : 3 558 966,12 € de titres émis.

Le résultat de l'exercice en investissement s'établit donc à - 1 113 363,18 €.

Avec le résultat reporté de + 1 567 727,00 €, le résultat cumulé de l'exercice s'établit ainsi à 454 363,82 €. Le Maire a toutefois précisé que, comme chaque année et afin de déterminer par anticipation avant le vote du compte administratif qui interviendra en Juin, le besoin de financement de la section d'investissement, il convenait de pondérer ce résultat du solde des restes à réaliser, c'est à dire des dépenses et des recettes d'investissement prévues et non réalisées au 31 décembre 2013.

Les restes à réaliser sur l'exercice 2013 s'établissent comme suit :

.en dépenses : 4 379 282,19 € ;

.en recettes : 2 119 410,00 €.

Ils représentent donc un solde négatif de 2 259 872,19 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement 2013 consolidé du solde des restes à réaliser est donc être arrêté comme suit :

.solde cumulé d'investissement = 454 363,82 €

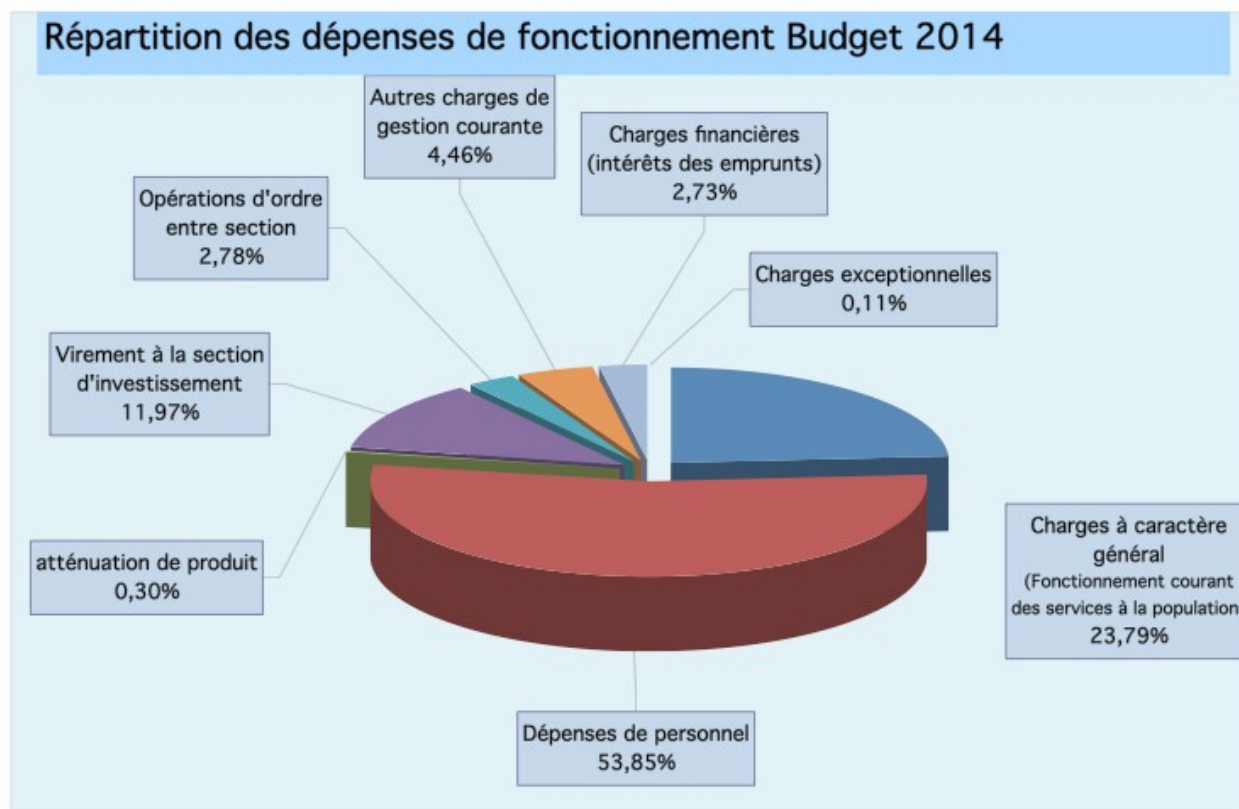
.solde des restes à réaliser = - 2 259 872,19 €

Le besoin de financement est donc arrêté à 1 805 508,37 €.

Ce montant une fois « prélevé » sur le résultat cumulé de fonctionnement permet d'affecter en section d'investissement la somme de 1 805 508,37 € et de conserver en section de fonctionnement au titre du résultat reporté ou anticipé en l'espèce, le solde de l'excédent de fonctionnement après l'opération ci-dessus, soit 343 869,72 €.

Le Maire a insisté sur le fait que les écritures de reprise d'excédent et d'affectation de résultat sont inscrites à titre prévisionnel dans ce projet de budget primitif et devront faire l'objet d'un vote spécifique lors du vote de notre compte administratif 2013.

En dépenses :



4/03/14

A noter plus particulièrement que les dépenses à caractère général représentent près du quart des dépenses de fonctionnement avec 23,79 % de celles-ci et un montant total arrêté à 1 561 777 €. Comme chaque année ces charges ont été évaluées au plus juste par les services de la ville et prennent en compte les hausses des coûts des matières premières et de l'énergie, mais aussi les hausses de la TVA.

Les dépenses consacrées au personnel communal sont arrêtées à titre prévisionnel à 3 535 000€, soit en progression de 2,76 par rapport à 2013. Ce montant représente 53,85% des dépenses de fonctionnement totales. Ce montant prend en compte la prévision des dépenses pour tout l'exercice, les dépenses induites par les remplacements de personnel, les contrats aidés, les nouvelles dépenses liées aux rythmes scolaires à compter de septembre 2014, les avancements d'échelons et les évolutions de carrière des agents prévues pour 2014.

En terme d'orientations générales en matière de gestion des ressources humaines il intègre les propositions effectuées lors du débat d'orientations budgétaires :

.limitation des avancements de grade des agents aux seuls avancement au sein d'un même cadre d'emploi et après concours ou examen professionnel et examen des situations au cas par cas des agents ;

.promotion dans un nouveau cadre d'emploi conditionnée à la réussite d'un concours ou examen professionnel et nomination de l'agent sur un poste correspondant à une nouvelle fonction ;

.lors de chaque départ en retraite, examen de chaque poste avec réflexion sur les mutualisations et réorganisations possibles ;

.examen au cas par cas et dans le respect strict du protocole d'accord avec le personnel, des remplacements d'agents en maladie et exceptionnellement en congé.

Autres dépenses de gestion courante :

Avec une prévision globale arrêtée à 292 835 €, ce chapitre regroupe notamment les montants relatifs aux indemnités d'élus, aux frais de mission, aux cotisations de retraite, aux frais de formation, les contributions aux organismes de regroupement auxquels nous sommes adhérents, la subvention prévisionnelle versée au budget du CCAS pour l'équilibre de son budget et la prévision relative au montant global des subventions à allouer aux associations locales et extérieures à hauteur de 85 000 €, soit un montant identique à celui de 2013.

Charges financières :

Avec 179 057,11 € ce chapitre prévoit les intérêts de l'annuité des emprunts contractés par la ville, mais n'intègre pas les intérêts de prêts à réaliser en fonction des besoins en cours d'année. Ces montants seront intégrés lors du vote du budget supplémentaire.

Charges exceptionnelles :

Ce chapitre est évalué à hauteur de 7 400 €.

Au total ce projet de budget prévoit un montant de dépenses réelles arrêté à 5 596 069,11 €, auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre constituées de 785 716,89 € de virement à la section d'investissement (il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement par la section de fonctionnement), et de 182 460€ de dotation aux amortissements et provisions (ce qui constitue également une forme d'auto financement de la section d'investissement).

L'autofinancement est ainsi au total de 968 176,89 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le Maire a proposé aux conseiller(e)s une présentation détaillée et par objet des différents investissements du projet de budget 2014, ainsi qu'une projection budgétaire pluriannuelle à 5 ans des évolutions possibles du budget de la commune en fonctionnement et en investissement. Cette projection permet de valider la faisabilité financière des projets d'investissements.

Le Maire a toutefois attiré l'attention sur le fait que cette prospective devait être appréhendée avec prudence au regard des modifications qui sont susceptibles de l'affecter chaque année, soulignant que ce document prospectif ne constituait pas davantage un engagement liant le Conseil Municipal pour les années à venir et qu'il n'était bien évidemment pas soumis à son vote, seul le budget de l'année 2014 étant soumis à son approbation.

Du fait de la prise en compte dès ce budget primitif des résultats 2013, ce budget primitif comporte en investissement :

.les restes à réaliser 2013 arrêtés à 4 379 282,19 € en dépenses et à 2 119 410 € en recettes, restes à réaliser non soumis au vote ;

.les propositions nouvelles qui elles, sont soumises au vote sont arrêtées à 3 106 355 € en dépenses et 4 911 863,37 € en recettes. Ces recettes comprennent le résultat affecté évoqué précédemment (1 805 508,37 €).

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi assuré en additionnant aux propositions nouvelles, les restes à réaliser en dépenses et en recettes et l'inscription du solde reporté.

Au total, cette section d'investissement s'équilibre donc à 7 485 637,19 € en dépenses et en recettes.

En recettes :

Au titre des propositions nouvelles soumises au vote du conseil municipal, ce projet de budget est arrêté en recettes à 4 911 863,37 €.

392 000 € sont inscrits en subventions d'investissement, pour la restauration intergénérationnelle (300 000 € de subvention du département), et pour la « Tourbière pédagogique » (92 000 € provenant du Conseil Général du Cher, de la Région Centre et du FEDER).

A l'occasion de cette précision, des photos et des plans ont été projetés aux Conseiller(e)s afin d'illustrer ces deux projets.

Le montant prévisionnel des emprunts nécessaires à l'équilibre de ce budget est de 919 738,11 €. Ce montant sera mobilisé en partie, ou en totalité, en fonction du niveau de réalisation des investissements.

En ce qui concerne les dotations, fonds divers et réserves, le Maire a souligné le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui est cette année évalué à 580 000 €. Ce montant important et exceptionnel est lié notamment aux travaux du restaurant scolaire intergénérationnel. Ce FCTVA a d'ailleurs été anticipé dans le montage financier de cette opération, la ville ayant en souscrit un emprunt de 900 000 € faisant fonction de relais TVA. Cet emprunt a été souscrit pour une durée de 2 ans en 2013 avec amortissement du capital en fin de contrat et option de remboursement anticipé total ou partiel. Un amortissement partiel de ce prêt à hauteur de 500 000 € a d'ailleurs été prévu à ce sujet.

Une prévision de 75 000 € est inscrite à ce projet de budget pour la TLE / Taxe d'aménagement. Concernant les excédents de fonctionnement capitalisés, il s'agit de l'affectation du résultat évoqué précédemment à hauteur de 1 805 508,37 €.

Enfin, 153 500 € sont prévus à ce budget au titre des ventes des locaux de l'ancienne gare et du terrain bordant le rond point entre la RN 151 et la Rocade Nord-Est (coté ouest).

En dépenses :

Les dépenses au titre des mesures nouvelles sont proposées à hauteur de 3 106 355 € et sont par chapitres, arrêtées comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Sur ce chapitre, 17 665 € sont inscrits au titre de frais d'études pour divers projets (à hauteur de 10 000 €), et de concessions et droits similaires au titre des logiciels état civil pour la mairie (à hauteur de 7 665 €).

Immobilisations corporelles :

C'est sur ce chapitre que sont globalisées les dépenses relatives aux acquisitions de matériel prévues au budget 2014 pour un total de 137 250 € selon la liste détaillée figurant en annexe.

A noter notamment :

- .une tondeuse autoportée (35 000€) ;
- .une autolaveuse pour le gymnase J. Prévert (6 000€) ;
- .un échafaudage roulant de 8m (4 000€) ;
- .deux souffleurs et deux tailles-haies (2 500€) ;
- .des bancs et des poubelles (2 500€) ;
- .des extincteurs pour les bâtiments et véhicules (1 800€) ;
- .trois ordinateurs portables et une licence informatique (2 500€), pour le « pôle technique ».

- .du matériel informatique (600€), pour l'école primaire.

- .du matériel informatique (900€) ;
- .du mobilier pour le personnel (2 000€), pour l'école maternelle Paul Eluard.

- .du matériel informatique (600€), pour l'école maternelle des Sorbiers.
- .deux tablettes numériques pour consultation (900€), pour la bibliothèque municipale.
- .une signalétique intérieure et extérieure (5 000€), pour l'Espace N. Mandela.
- .du mobilier divers (1 500€), pour le Centre de loisirs.

Immobilisations en cours :

Il s'agit à hauteur de 1 932 500 € des travaux de voirie et de bâtiment prévus à ce budget et dont le détail figure en annexe.

A noter notamment :

- .programme annuel de travaux de voirie pour le bourg (315 000€) ;
- .programme annuel de travaux de voirie pour les zones d'activités (100 000€) ;
- .programme annuel relatif à l'éclairage public (50 000€) ;
- .grille de départ au terrain de bicross et autres travaux (8 000€) ;
- .extension et réhabilitation du cimetière (175 000€).

- .remplacement de rampes d'éclairage au gymnase J. Prévert (30 000€) ;
- .réfection de la toiture du foyer restaurant (2 500€) ;
- .remplacement des portes électriques d'entrée de la bibliothèque municipale (10 000€) ;
- .mise en place d'un hot spot Wifi à la bibliothèque municipale (1 300€) ;
- .réaménagement des locaux du pôle technique suite à la réorganisation (50 000€) ;
- .aménagement d'un local pour produits d'entretien à l'école primaire (4 000€) ;
- .éclairage du monument aux morts (5 200€), pour les travaux de bâtiments.

Emprunt :

Le remboursement du capital des emprunts est prévu à hauteur de 951 000 € et comprend l'annuité de l'exercice pour 451 000 € et 500 000 € au titre du remboursement par anticipation du prêt évoqué précédemment à propos du projet de restauration.

Le montant total de ce remboursement doit être couvert par des recettes dites « propres » ce qui est le cas dans ce projet de budget, les ressources propres étant arrêtées à 2 186 616,89 €.

Ces dépenses « réelles » sont aussi arrêtées à 3 088 415 €, auxquelles il faut ajouter 17 940 € d'écritures comptables, qui portent le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice à 3 106 355 €.

Le Maire ayant ainsi achevé cette présentation, il donna la parole aux Conseiller(e)s. Aucune demande de parole n'ayant été formulée, le Conseil Municipal a approuvé par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 3 ABSTENTIONS ce budget, ainsi que les décisions qui en découlent, à savoir :

- .autoriser le Maire à réaliser les emprunts prévus à ce budget ;
- .formaliser les demandes de subventions sur les projets contenus dans le budget le cas échéant et toute décision de mise en œuvre de ces projets ;
- .le versement au CCAS d'une subvention de 50 050 €.

Budget annexe 2014 : lotissement du Chézeau

Roland BOUAL, Maire-adjoint, a ensuite présenté au Conseil Municipal le projet de budget annexe 2014 du lotissement du Chézeau.

Il a été rappelé que l'essentiel des travaux et des ventes a eu lieu en 2011. Il reste néanmoins toujours aujourd'hui une parcelle à commercialiser et quelques travaux de finition à réaliser.

Comme le budget de la ville, ce projet de budget reprend les résultats 2013. Présenté comme c'est la règle par section et par chapitre, il est arrêté en suréquilibre en section de fonctionnement avec 207 713,97€ en recettes (comprenant le résultat reporté de 156 713,97 €), et 58 500,98 € en dépenses, et est équilibré à 48 500,98 € en section d'investissement (incluant le solde reporté en dépenses à hauteur de 48 500,98 €).

La présentation achevée, le Conseil Municipal a approuvé ce projet de budget annexe à l'unanimité.

Taxes et produits irrécouvrables

Jean-Luc PINSON, Maire adjoint, a ensuite présenté la demande de Monsieur le Trésorier Municipal, d'admettre en non valeur divers produits dont il ne peut assurer le recouvrement, pour un montant total de 1 990,85€. Cette demande a été acceptée par le Conseil Municipal.

Indemnités au comptable du Trésor

Un nouveau comptable du trésor ayant été nommé depuis le 27 janvier dernier à la Trésorerie de Bourges municipale, le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur l'indemnité de conseil que la ville alloue au Trésorier au titre des conseils qui lui sont prodigués, accordant au nouveau receveur une indemnité de conseil au taux de 100 %. Le Maire, qui a présenté ce rapport, a précisé que cette délibération ne s'appliquerait que jusqu'au 30 mars 2014. Il appartiendra en effet au Conseil Municipal nouvellement élu fin mars de délibérer sur l'octroi de cette indemnité à compter de début avril.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur proposition de Martine DANCHOT, Maire-adjointe, le Conseil Municipal a ensuite décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 341,83€ à l'UNRPA, au titre de l'animation du repas des aîné(e)s des 10 et 11 décembre 2013.

De même, sur proposition de Françoise PIRETTI, Maire adjointe, le Conseil Municipal a ensuite décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 145€ au Comité des fêtes, au titre de la participation de cette association aux festivités des 13 et 14 juillet 2013.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Convention avec le Conseil Général du Cher

Sur proposition de Monique BABIN, Maire adjointe, le Conseil Municipal a approuvé, et autorisé le Maire à signer, la convention (et ses annexes) avec le Conseil Général du Cher, relative au groupement de service pour la gestion de la restauration collective.

Pour mémoire, la ville travaille depuis 2009 avec le Conseil Général sur le projet de restauration collective intergénérationnelle. De nombreuses réunions ont eu lieu avec les services du département sur la mise en place d'une nouvelle convention de groupement de service visant à remplacer celle validée en 2006 permettant de poursuivre le partenariat avec le département et le collège.

Le restaurant municipal intergénérationnel devant être mis en service en mai prochain, une nouvelle convention était nécessaire, convention que la commission permanente du Conseil Général du Cher a approuvé lors de sa session du 10 mars 2014.

Élaborée conjointement avec le Conseil Général du Cher et le collège, elle reprend dans les grandes lignes la convention souscrite en 2006. Les équilibres de 2006 en sont toutefois modifiés au regard du fait que la ville sera propriétaire des locaux, mais cela représente un bon compromis notamment sur la question importante du partage des coûts.

En conclusion, Monique BABIN a souligné que ce projet permet également de préparer l'avenir et de permettre l'intégration d'un futur partenariat avec l'EHPAD que tous souhaitent voir se réaliser sur le site.

Marché de fourniture des denrées alimentaires

Le Conseil Municipal a ensuite pris acte des résultats définitifs de l'appel d'offre relatif au renouvellement du marché à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective.

Sur proposition de Monique BABIN, Maire adjointe, il a approuvé ces résultats, et autorisé le Maire à signer les différents marchés avec les entreprises ayant remporté cet appel d'offre. Le Conseil Municipal avait pris acte, lors de sa séance du 20 janvier dernier, des résultats de l'appel à candidatures. Ce marché, d'un montant annuel estimé à 270 000€HT, a été divisé en 11 lots et doit être souscrit pour une durée de 1 an reconductible deux fois.

La liste des entreprises retenues pour chaque lot est consultable en Mairie.

AFFAIRES DIVERSES

Vente d'un logement HLM

Sur proposition de Martine DANCHOT, Maire adjointe, et suite à la demande de la Direction Départementale des Territoires du Cher, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'autorisation à donner à la société d'HLM France Loire, pour la vente d'un logement lui appartenant, à son locataire. Le Conseil Municipal a également émis un avis favorable au prix de vente proposé (92 000€) de ce logement situé 18 place François Truffaut.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Petites Villes de France

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a ensuite décidé de renouveler l'adhésion de la ville à l'APVF pour l'année 2014. Le montant de la cotisation, calculé selon le nombre d'habitants, devrait représenter environ 450€.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a ensuite décidé de renouveler l'adhésion de la ville à l'association TGV Grand Centre Auvergne pour l'année 2014. Le montant de la cotisation, calculé selon le nombre d'habitants, s'élève à 150€.

PERSONNEL COMMUNAL

Gratification des stagiaires

Les services municipaux accueillent régulièrement en stage des étudiants de l'enseignement supérieur ou secondaire ainsi que des personnes en évaluation dans le milieu du travail. Jusqu'à présent la municipalité leur remettait à l'issue du stage un bon d'achat vêtement valable dans le magasin carrefour de Bourges, dont le montant était déterminé en fonction du nombre de semaines de présence dans la collectivité.

Ce système posant aujourd'hui des problèmes au regard des nouvelles obligations de la ville envers la trésorerie découlant de la loi du 22 juillet 2013, il était désormais opportun pour la ville de revoir le système de gratification appliqué pour l'ensemble des stagiaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a ainsi décidé de verser dorénavant aux stagiaires de l'enseignement secondaire, et de l'enseignement supérieur dont le stage est d'une durée égale ou inférieure à 2 mois, une contribution sur la base d'un montant fixe en fonction du nombre de semaines effectuées, avec un maximum porté à 95 €.

- .1 semaine : 25 €
- .2 semaines : 35 €
- .3 semaines : 45 €
- .4 semaines : 55 €
- .5 semaines : 65 €
- .6 semaines : 75 €
- .7 semaines : 85 €
- .8 semaines : 95 €

Quant aux stagiaires venant de pôle emploi (ou de tout autre organisme mandaté par pôle emploi), le Conseil Municipal a décidé de ne leur verser aucune gratification puisqu'ils sont déjà pris en charge par pôle emploi.

Ce rapport a été présenté pour information au Comité Technique Paritaire réuni le jeudi 6 mars dernier, qui n'a apporté aucune observation particulière.

Réorganisation du pôle technique : validation du réaménagement des horaires

Le schéma de réorganisation du pôle technique municipal ayant été validé lors des précédents conseils municipaux, la concertation avec les personnels s'est poursuivie depuis la mise en œuvre de cette réorganisation.

Sur proposition de Jean-Luc PINSON et Patrick BAUDOIN, Maire adjoints, le Conseil Municipal a validé les modifications découlant de cette réorganisation en terme d'horaires de travail des personnels des secteurs voirie, espaces verts et bâtiments, ainsi que des responsables des secteurs gestion des locaux et moyens communaux, et entretien ménager.

Après concertation, les horaires sont aménagés selon la saisonnalité au cours de l'année. Ainsi deux horaires différents seront appliqués en fonction des périodes de l'année :

.horaires « d'hiver » (période du 1^{er} octobre au 30 avril) : 8h-12h et 13h30-16h30 ;

.horaires « d'été » (période du 1^{er} mai au 30 septembre) : 7h30-12h et 13h30-16h.

Afin de prendre en compte sur cette seconde période les contraintes liées aux fortes chaleurs, il est établi qu'à titre exceptionnel et sur proposition des responsables du pôle technique les horaires pourront être établis de la façon suivante : 6h-13h en journée continue (comprenant une pause comprise dans le temps de travail).

Il est rappelé par ailleurs que ponctuellement, les personnels concernés sont susceptibles d'effectuer des horaires différents en fonction des nécessités de service. Ces horaires s'appliqueront aux personnels des secteurs bâtiments voirie et espaces verts ainsi qu'aux responsables des secteurs entretien et gestion des moyens communaux.

Le comité technique paritaire saisi de ces propositions le jeudi 6 mars, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Annexe au protocole d'accord avec le personnel sur les congés

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a approuvé la mise à jour du protocole d'accord avec le personnel et de ses annexes, en validant une nouvelle annexe relative à la prise des congés.

Jusqu'à présent, le protocole prévoyait que les congés annuels devaient être pris par journée ou demi journée. Cette règle était difficilement applicable de manière uniforme dans les services au regard compte tenu de la diversité des horaires de travail des différents services au regard de leurs missions de service public.

Le comité technique paritaire saisi de cette question le jeudi 6 mars dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité, à l'ajout au protocole de la règle suivante:

.1 journée de congés équivaut à 7 heures ;

.½ journée de congés équivaut à 3h30.

Ainsi les agents dont l'amplitude de travail serait inférieure ou supérieure à 7h pour une journée de travail et à 3h30 pour une demi journée devront selon les cas :

.compléter leur congé par des heures de récupération ou des heures de congés pour les personnels du pôle technique qui sont autorisés à fractionner 3 jours de congés en heure sur leurs congés annuels ;

.se voir ouvrir un droit à récupération pour ceux dont la journée ou la demi journée serait supérieure à l'amplitude définie ci dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fermeture temporaire de la piscine municipale

Jean-Luc PINSON, Maire-adjoint, a apporté des précisions au Conseil Municipal sur l'incident technique impondérable survenu à la piscine le vendredi 7 mars dernier, et qui a nécessité sa fermeture afin d'effectuer les réparations. Initialement envisagée pour une durée d'une semaine, la fermeture n'aura finalement duré que 2 jours puisque la piscine a rouvert ses portes au public et aux scolaires dès le mercredi 12 mars.

Projet de déviation de Saint Germain du Puy

Le Maire a tenu à rappeler l'importance du dossier relatif au projet de déviation de Saint Germain du Puy. Si une avancée a été notée ces derniers mois, avec la réflexion sur la possibilité de réaliser un tronçon de la déviation financé par la Région Centre et le Département du Cher, reliant la Rocade Nord-Est de Bourges dont les travaux sont en cours, à la RD 955, dite « Route de Sancerre », tronçon qui permettrait de contourner les zones d'activités économiques et commerciales de la commune, il n'y avait toutefois pas de nouvelles concernant la partie qui contournerait son bourg. C'est pour cette raison que le 15 novembre dernier, il avait écrit au Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie afin de le questionner à ce sujet, soulignant que les arguments présentés dans ses précédents courriers, afin d'attirer l'attention sur la montée en puissance de la circulation dans le bourg de la commune et dans ses zones d'activités économiques et commerciales, se renforçaient, notamment au regard de l'augmentation ces dernières années du trafic routier sur cette voie (25821 véhicules par jour en moyenne en 2012).

Le Maire a alors informé le Conseil Municipal de la réponse que Frédéric CUVILLIER, Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, lui a adressée le 12 février dernier.

Le Ministre rappelle dans son courrier l'attention que l'État porte « *aux besoins et enjeux qui s'attachent à la modernisation de la RN 151, notamment au niveau de la commune* » de Saint Germain du Puy. L'étude d'une déviation lui semble « *parfaitement légitime* » et il précise y être « *favorable* ». Il ajoute que « *les études nécessaires pourraient être engagées dans le cadre de la prochaine contractualisation État-Région 2014-2020 en cours de préparation, dans la perspective d'une réalisation sur la période de contractualisation suivante, compte-tenu des délais nécessaires de procédures* ». Le Ministre conclut son courrier en soulignant que « *le montant des cofinancements que les collectivités seront susceptibles de mettre en place aux côtés de l'État, constituera un élément déterminant pour la concrétisation dans de bonnes conditions de cet aménagement* ».

Assemblée Générale de l'Association des Maires du Cher

Le Maire a ensuite indiqué au Conseil Municipal, qu'il avait proposé lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Cher du 31 janvier dernier, d'accueillir l'Assemblée Générale annuelle de l'association, qui se tiendra le samedi 28 juin prochain. De nombreux maires de département participeront à cette réunion dont le lieu d'organisation change chaque année, ainsi qu'au traditionnel repas qui est proposé à son issue. Cette réunion nécessitera la mise à disposition de plusieurs salles et équipements.

Avenir des locaux des magasins ATLAS et BABOU

Gilbert TAVARD, Conseil municipal, a interrogé le Maire sur le devenir des locaux des magasins ATLAS et BABOU, fermés ou en court de l'être, situés route de la Charité.

Le Maire a précisé que selon les informations qu'il avait obtenues à ce jour, les propriétaires du site, décidant de ne pas réhabiliter ces locaux du fait d'importantes contraintes techniques, avaient en projet de raser ces bâtiments afin d'en construire de nouveaux. Un permis de démolir a d'ailleurs été déposé, et un dossier relatif au nouveau projet avait même été déposé en vu d'un examen en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), avant d'être finalement retiré pour être retravaillé.

Aucune autre question n'étant posée, avant de lever la séance, Maxime CAMUZAT a tenu à faire la déclaration suivante :

Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s,

Lors de la session de notre Conseil Municipal du 25 mars 2008, où vous m'avez fait l'honneur de m'élire de nouveau Maire, ce que l'on appelle aussi parfois « 1er magistrat de la commune », j'avais alors tenu à indiquer combien j'avais personnellement apprécié la tenue des débats, l'écoute et le respect mutuel qui me semblaient avoir régné au sein de notre assemblée, en souhaitant qu'il en soit de nouveau ainsi.

Aujourd'hui, au moment où nous allons nous séparer après cette dernière séance du mandat 2008-2014 qui s'achève, je tiens à souligner qu'il en a bien été ainsi, et que nos décisions ont pratiquement toutes été prises à l'unanimité, après la prise en compte de la diversité des points de vue qui s'expriment dans les commissions, les réunions, les rencontres informelles qui se tiennent tout au long du mandat.

J'ai d'ailleurs employé le mot « diversité » des Conseillers Municipaux, et non pas « majorité » et « opposition », les choses étant pour moi, au fil du temps, beaucoup plus complexes. En effet, des avis différents peuvent exister entre Conseiller(e)s partageant les mêmes choix globaux, et les mêmes valeurs, comme celles qui sont inscrites au fronton de notre Mairie, mais les exprimant différemment.

Je dois enfin remercier les Conseillers et Conseillères qui ont fait le choix de prendre du recul, ainsi que Marielle NOBLET et Patrick BAUDOUIN, pour avoir assumé leur poste d'adjoint, c'est à dire en ayant assuré les tâches relatives aux délégations des fonctions que la loi autorise le « 1er magistrat de la commune » à leur faire.

Merci à vous toutes et à vous tous pour ces années au service de notre commune et de sa population.

Et pour terminer, permettez-moi un petit mot supplémentaire à l'attention de Bernard, Bernard SALMON.

Bernard est en effet le dernier Conseiller siégeant disons, « à mes côtés », depuis notre première élection, ensemble, au siècle dernier...

Il siège aujourd'hui pour la dernière fois, et je tiens à cette occasion à le remercier personnellement pour la qualité, et la continuité qu'il a assurées dans ses fonctions, ainsi que pour sa loyauté et son respect des engagements que nous avons pris ensemble.

Merci Bernard, il est des hommes et des femmes dont on s'honore d'être ami, et permets-moi de te dire qu'il est ainsi pour moi.

Pour certains, la fonction s'arrêtera donc à l'installation du prochain Conseil Municipal, qui compte-tenu des textes réglementaires et de la réalité locale des prochaines élections municipales, devrait donc probablement avoir lieu le dimanche 30 mars à 9h30, sur convocation du Maire « sortant » que je serai donc alors.

Maxime CAMUZAT leva ensuite la séance à 21 heures.

Travaux de voirie et aménagements Projet de budget 2014

	Dépenses	recettes
Programmes annuels:		
Programme annuel travaux de voirie	315 000,00 €	
Programme annuel travaux de voirie zones d'activités	100 000,00 €	
Programme annuel ville partagée	50 000,00 €	
Programme annuel éclairage public	50 000,00 €	
Divers travaux voies, réseaux et autres travaux hors bâtiment :		
Vrd restauration ehpad plaine de jeux (CR 1 003 251,35 €)		
Travaux de mise en place d'une grille départ terrain bi cross et travaux annexes (CR 25 000 €)	8 000,00 €	
Tourbière pédagogique (CR 220 000 €)		
		17 000,00 €
		75 000,00 €
Extension et réhabilitation du cimetière	175 000,00 €	
Honoraires études d'avant projet refection et/ou réhabilitation des stades Henri Luquet et Stabilisé	5 000,00 €	
TOTAL	703 000,00 €	92 000,00 €
Total hors programmes spécifiques	315 000,00 €	
Besoin de financement :	611 000,00 €	

Travaux de bâtiments Budget 2014

	Dépenses	recettes
Divers		
Eclairage Monument aux morts	5 200,00 €	
Contrôle d'accès de divers bâtiments (report 5500 €)	12 500,00 €	
réfection de la toiture du foyer restaurant	2 500,00 €	
Mairie		
changement cellule porte d'entrée	3 000,00 €	
PM insonorisation bureau secrétariat des élus crédits reportés 7000 €		
Restauration collective		
Travaux restant à budgéter partie bâtiment	1 000 000,00 €	
Sub Conseil Général (pm 1 500 000 € prévus en tout dont 1 200 000 € perçus en 2012 et 2013).		300 000,00 €
Bibliothèque		
Remplacement des portes électriques d'entrée (2 x 5000 €)	10 000,00 €	
Mise en place d'un hotspot wifi	1 300,00 €	
Piscine		
Travaux filtre et divers	25 000,00 €	
Pôle technique		
réaménagement des locaux suite à réorganisation (25 000 € crédits reportés)	50 000,00 €	
Ecoles		
aménagement local produits entretien étage Bat A primaire Sorbiers	4 000,00 €	
Honoraires étude avant projet accessibilité	5 000,00 €	
Sports :		
Rampes d'éclairage Jacques Prévert	30 000,00 €	
Extracteur dojo	1 000,00 €	
Local multiusages plaine de jeux : Première tranche sur enveloppe globale 195 000 €	60 000,00 €	
Plan isolation des Bâtiments communaux	80 000,00 €	
TOTAL	1 289 500,00 €	300 000,00 €
Total travaux bâtiment hors programmes spécifiques (investissements récurrents)	94 500,00 €	

Besoin de financement total :	989 500,00 €
--------------------------------------	---------------------

Total Besoin de financement Matériel et Bâtiments hors programmes	239 415,00 €
--	---------------------

Matériels et logiciels

Projet de budget 2014

	Dépenses	recettes
CCER		
Achat de vélos	500,00 €	
Divers		
Barettes mémoires	300,00 €	
Restaurant scolaire		
Pour mémoire sur enveloppe matériel projet (mat informatique et scelleuse)		
Espace Jeunes		
2 ordinateurs de bureau+ une imprimante+ barettes mémoires	1 800,00 €	
2 téléviseurs (un pour remplacer télé étage l'autre pour écran mural salle info)	600,00 €	
Un appareil photo	180,00 €	
Pôle technique (Matériels technique et sports) :		
Autolaveuse Jacques prévert	6 000,00 €	
1 échafaudage roulant hauteur de travail 8m	4 000,00 €	
Marteau Pneumatique pour tractopelle	8 000,00 €	
Tondeuse Talus	4 000,00 €	
2 Souffleurs / 2 taille haie	2 500,00 €	
8 aspirateurs	1 500,00 €	
Bancs et poubelles	2 500,00 €	
1 lustreuse (Paul Eluard)	1 500,00 €	
Tapis saut stade HL	5 000,00 €	
1 sécateur électrique	2 000,00 €	
Chariot à cordeau	400,00 €	
tableaux blancs (1triple 900*1200+ 1*600*900)	400,00 €	
Extincteurs bâtiments et véhicules	1 800,00 €	
2 échelles 3 plans	800,00 €	
1 mini monobrosse	1 000,00 €	
9 chariots ménagers	2 000,00 €	
1 siège bureau	300,00 €	
3 Ordinateurs portables et une licence bureautique	2 500,00 €	
Tatamis de secours (environ 15)	1 500,00 €	
Matériel à feuillard	400,00 €	
Poubelles Point A V.	2 500,00 €	
meublier vélos devant bâtiments	3 000,00 €	
Appareil photo numérique	180,00 €	
Tondeuse autoportée	35 000,00 €	
perceuse fil	550,00 €	
Piscine gymnases		
matériel informatique (2 postes)	700,00 €	
Ecole primaire :		
matériel informatique (1 poste avec écran)	600,00 €	
Ecoles maternelles		
Maternelle P Eluard		
matériel informatique (1 poste avec écran) et barettes mémoires	900,00 €	
meublier adapté pour le personnel	2 000,00 €	
Maternelle Sorbiers		
matériel informatique (1 poste avec écran)	600,00 €	
Mairie :		
Matériel informatique (2 postes avec écran et 1 portable avec station)	2 000,00 €	
Mobilier divers (siège bureau com....)	1 000,00 €	
mise à jour et abonnement logiciels état civil (régul 2013 et 2014)	7 665,00 €	
Tablettes conseil municipal avec cartes sim et logiciel gestion (enveloppe prévisionnelle pour 27 tablettes)	19 000,00 €	
Bibliothèque :		
Jeux pour expo	2 600,00 €	
Tissu non feu pour rideaux salle expo	3 700,00 €	
Tablettes en consultation (2 + protections)	900,00 €	
Escabeau de sécurité	1 200,00 €	
Cimaises devis en cours	1 000,00 €	
Sièges accueil (3)	900,00 €	
machine à cotes	400,00 €	
imprimante tickets (pour le 3ème poste à l'accueil)	540,00 €	
Espace Nelson Mandela		
Signalétique intérieure et extérieure	5 000,00 €	
Enfance, CdL, Garderie, Etude....		
CDL Mobilier divers	1 500,00 €	
TOTAL :	144 915,00 €	0,00 €

Besoin de financement :	144 915,00 €
--------------------------------	---------------------

Total Besoin de financement Matériel et Bâtiments	1 134 415,00 €
--	-----------------------